



Pour participer à un séjour de l'Action Jeunesse, la carte d'adhérent 2021-2022 est obligatoire.

Dossier d'adhésion disponible à l'accueil des mairies ou sur :
www.bois-colombes.com/guichet/liste.php#jeunes

Tarifs annuels de la carte d'adhésion selon QF entre 21,04€ et 84,14€.

TARIFS ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Le montant du séjour est calculé en fonction du quotient familial de la famille.

ASSURANCE

Nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance pour votre enfant, couvrant les dommages corporels auxquels l'exposent les activités auxquelles il participe (type assurance extrascolaire).

TRAITEMENTS MÉDICAUX EN COURS – FRAIS ENGAGÉS

En cas de traitement médical à poursuivre pendant le séjour, nous vous demandons de bien vouloir en faire part à l'un des animateurs au départ et veiller à placer dans la valise l'original de l'ordonnance, ainsi que le traitement de votre enfant pour toute la durée du séjour, dans son emballage d'origine marqué au nom et prénom de l'enfant. En l'absence de ce document, le traitement de votre enfant ne pourrait être poursuivi.

Les frais médicaux sont à la charge des familles. Au retour de vos enfants, vous recevrez une demande de paiement des frais engagés pendant le séjour (pour les détails et les remboursements, se référer au règlement).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront attribuées par le responsable de l'AJ selon le règlement intérieur.

CONDITIONS D'ANNULATION

Après dépôt du dossier complet toute demande d'annulation doit être adressée par écrit au service jeunesse et est prise en compte dans les conditions suivantes :

- Si la demande est reçue au service jeunesse un mois avant la date prévue du départ, aucun frais ne sera facturé à la famille ;
- Si la demande intervient 15 jours précédant la date du début du séjour, 50% de la participation demandée à la famille resteront dus à la commune ;
- Si la demande intervient à compter du jour de début du séjour, 100% de la participation demandée à la famille resteront dus à la commune ;
- En cas de présentation avant le jour de début du séjour, d'un certificat médical mentionnant qu'il est impossible au jeune d'y participer pour raison de santé, l'inscription ne fera pas l'objet d'une facturation.

Les trois dispositions suivantes sont également applicables :

- Sans demande d'annulation écrite auprès du service jeunesse, la totalité du séjour reste due ;
- Dans tous les cas, tout séjour entamé reste dû ;
- Tout participant aux séjours de vacances qui fera preuve d'un comportement incompatible avec les règles de vie en collectivité, fera l'objet d'un rapatriement disciplinaire. Les frais relatifs au renvoi du participant sont à la charge de la famille, sans aucune possibilité de remboursement des frais de séjours.

PIÈCES À FOURNIR

Les cases grises sont réservées à l'administration.

- La copie de la carte d'adhésion 2021-2022 du jeune (ou le dossier de demande d'adhésion rempli)....
- Le dossier d'inscription, dûment complété et signé.....
- La fiche retour AJ du jeune, dûment complétée et signée.....
- La copie de l'attestation de la carte vitale ou CMU où figure le nom du jeune.....
- L'attestation de savoir nager
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité au départ et une copie pour le dossier
- Un certificat numérique EU-COVID (pass sanitaire) est obligatoire

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Tout dossier incomplet ne pourra être traité



A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR L'AGENT D'ACCUEIL

Date de dépôt : Heure de dépôt :

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront attribuées par le responsable de l'Action Jeunesse selon le règlement de l'Action Jeunesse. Complétez ce document, signez les encadrés obligatoires et rassemblez toutes les pièces nécessaires

Déposez le tout à l'accueil des mairies du lundi 9 au mercredi 11 mai 2022
Attention, pour ce séjour, la carte d'adhérent 2021-2022 est obligatoire

ENFANT : Garçon : Fille : Âge : Né(e) le : / /

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

Nationalité (en cas de séjour à l'étranger) :

L'enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ? NON OUI (Fournir la photocopie)

S'agit-il d'un premier séjour avec l'action jeunesse ? NON OUI

REPRÉSENTANT LÉGAL : Père : Mère : Tuteur :

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

Téléphone mobile :

ADRESSE COURRIEL (même adresse que celle utilisée sur votre espace famille « boisco déclic ») :

Ces données seront uniquement utilisées pour des échanges avec le pôle Education et Solidarité en lien avec ces inscriptions.

ENFANT : Garçon : Fille : Âge : Né(e) le : / /

NOM et PRÉNOM :

ADRESSE :

Nationalité (en cas de séjour à l'étranger) :

L'enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ? NON OUI (Fournir la photocopie)

S'agit-il d'un premier séjour avec l'action jeunesse ? NON OUI

Données personnelles : ces données sont collectées par la ville de Bois-Colombes pour permettre la gestion des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elles seront conservées pendant deux ans, durée permettant la saisie comptable des éléments et leur archivage réglementaire. Pour exercer vos droits à la consultation ou rectification, contactez la déléguée à la protection des données personnelles par courriel à l'adresse dpo@bois-colombes.com ou par courrier à DPO, 15 rue Charles-Duflos, 92277 Bois-Colombes cedex.

FACTURATION (Cochez la case correspondant à votre situation et signez dans l'encadré)

- «Je suis déjà en prélèvement automatique pour toutes les activités facturées par la ville » ;
 «Je ne suis pas en prélèvement **alors j'inscris le NOM et l'ADRESSE du payeur pour l'année 2021-2022**»

NOM et PRÉNOM payeur :

ADRESSE :

A NOTER : la personne désignée ci-dessus s'engage à régler chaque facture mensuelle regroupant les activités de la petite enfance, du périscolaire et de la culture (un seul nom par famille). Les modalités du prélèvement automatique sont gérées par le Point de Paiement Centralisé (PPC).

Signature du payeur
(OBLIGATOIRE)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

«Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement et les conditions générales de participation au séjour qui m'ont été remis lors de l'inscription de mon enfant.»*

«J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités sportives proposées.»

«Je certifie exacts les renseignements mentionnés dans ce dossier ainsi que les photocopies transmises aux services municipaux et m'engage à informer l'administration de tout changement de situation qui surviendrait avant le départ.»

* Règlement disponible à l'accueil des mairies et téléchargeable sur www.bois-colombes.fr

Signature du responsable légal
(OBLIGATOIRE)

Données personnelles : ces données sont collectées par la ville de Bois-Colombes pour permettre la gestion des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elles seront conservées pendant deux ans, durée permettant la saisie comptable des éléments et leur archivage réglementaire. Pour exercer vos droits à la consultation ou rectification, contactez la déléguée à la protection des données personnelles par courriel à l'adresse dpo@bois-colombes.com ou par courrier à DPO, 15 rue Charles-Duflos, 92277 Bois-Colombes cedex.

A joindre au dossier d'inscription

SÉJOUR :**DATE DE RETOUR :****ADHÉRENT**

NOM et PRÉNOM du jeune :

ADRESSE :

RETOUR DU JEUNE

Cochez la case correspondant à votre situation et signez en bas de page

REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM et PRÉNOM :

TÉL. MOBILE :

 Cas n°1 : **vous serez présent** au retour du jeune Cas n°2 : **vous autorisez votre enfant à rentrer seul**
(jeunes uniquement âgés de 15 ans et +) Cas n°3 : vous autorisez une autre personne, **munie de sa carte d'identité**
à venir chercher l'enfant en remplissant l'autorisation ci-dessous :*Je soussigné(e), Mme, M.**responsable légal de l'enfant susnommé**autorise Mme, M.**à venir chercher mon enfant lors de son retour de séjour.***Signature du responsable légal (OBLIGATOIRE)**

Données personnelles : ces données sont collectées par la ville de Bois-Colombes pour permettre la gestion des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elles seront conservées pendant deux ans, durée permettant la saisie comptable des éléments et leur archivage réglementaire. Pour exercer vos droits à la consultation ou rectification, contactez la déléguée à la protection des données personnelles par courriel à l'adresse dpo@bois-colombes.com ou par courrier à DPO, 15 rue Charles-Duflos, 92277 Bois-Colombes cedex.